

Exemple de DUERP

Le présent DUERP, conformément à la réglementation, et suivant son avancement dans sa mise à jour et son évaluation des risques, identifie en premier lieu les risques collectifs (Art.Ct L4531-1 et L4121-3). Ceux-ci couverts par des mesures préventives effectives, Les risques individuels (postes de travail) sont ensuite identifiés.

Dernières mise à jour19/06/23

Précédentes MAJ

DUERP de l'Organisme

Base du coût horaire moyen de l'homme38,03 €

Date d'ouverture du DUERP29/11/22

Date du jour19/06/23

Cellule avec menu déroulant

Cellule avec résultats

Cellule de saisie

Aide mémoire des descriptifs de risques (pour sélection colonne "I")

>>>> 1-ACTIVITES PHYSIQUES

Nombre de gravités identifiées par indice de gravité

G10

G213

G345

G43

G519

Répartition

5.1 Activité physique6

5.2 Additions1

5.3 Annuaire (HACCP)2

5.4 Annuaire0

5.5 Biologiques (dont COVID-19)1

5.6 Bruit1

5.7 Câbles professionnels / ...0

5.8 Champs électromagnétiques0

5.9 Chutes de matériaux8

5.10 Chutes de hauteur1

5.11 Chutes d'objets2

5.12 Circulation interne et ...3

5.13 Circulation3

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUES PROFESSIONNELS ET MALADIES PROFESSIONNELLES - RISQUES PROFESSIONNELS ET MALADIES PROFESSIONNELLES - RISQUES PROFESSIONNELS ET MALADIES PROFESSIONNELLES - RISQUES PROFESSIONNELS ET MALADIES PROFESSIONNELLES - RISQUES PROFESSIONNELS ET MALADIES PROFESSIONNELLES															Tries G puis CB de Z à A et décrocher "vide" et "NC"							
Ligne N°	Date de détection du risque	Photo N°	Famille du risque associée à la description identifiée	Références réglementaires et/ou normes liées au risque décrit	Sélection du risque à partir du menu déroulant de propositions de risques (si saisie manuelle, pas de cotation automatique de la gravité-ELLE DEVRA ETRE SAISIE MANUELLEMENT)	Complément du descriptif du risque identifié	Lésions suivant OIT (Organisation International du Travail)	Siège potentiel de lésions	Localisation autre du risque	Risque au poste de travail	Risque sur lieu commun	POSTES A PENIBILITE (Art.D4121-2 du CT)					Cotation Brute					
												Poste à pénibilité	Facteurs de risques	Action ou situation	Intensité minimale	Durée annuelle minimale	G	F	D	P	M	CB
1	24/11/2022					Des produits chimiques semblent être au terme de leur délai d'expiration de leurs caractéristiques techniques				5-Espace maintenance RDC		Non vraisemblablement					5	4	1			NC
2	24/11/2022		5.16-Chutes d'objets	Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15620 - Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15622 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70 et Article R 4323-72 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70	12.09 - Palletiers avec fixation au sol incomplète/absente	Absence de spitage sur portants de palletiers	5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	1.7 Tête, sièges multiples		1-Atelier		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
3	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		8-Tous bureaux de travail RDC		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
4	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes			11-Salle de pause	Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
5	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré derrière les deux réfrigérateurs	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes			11-Salle de pause	Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
6	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		2-Bureau logistique RDC		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
7	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré + fixée sur tôle métallique	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		11-Bureau d'accueil étage		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
8	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré + fixée sur tôle métallique	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		9-Tous bureaux de travail étage		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
9	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré + fixée sur tôle métallique	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		3-Cuisine		Non vraisemblablement					5	5	4	1	30	3000
10	24/11/2022		5.26-Explosion	Arrêté du 15/09/2009 -	19.04 - Zone ATEX non maîtrisée	Lors des opérations de nettoyage, les salariés utilisent des produit chimiques pouvant créer une zone ATEX.	6.01 Brûlure (y compris due à des appareils de chauffage électrique, à l'électricité, à la flamme, à la friction, à l'air et au gaz chauds, aux objets brûlants, à la foudre et aux rayonnements)	7.8 Sièges multiples		12-Mécaniciens nomades		Non vraisemblablement					5	5	1	1	45	1125
11	24/11/2022		5.22-Electriques	Art.R235-4-12 et R232-12-13 - R4544-9 et R4544-10	16.0 - Branchement électrique non conforme	Multiprise sans différentiel intégré	8.09 Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique)	4.2 Autres parties du thorax, y compris organes internes		5-Espace maintenance RDC		Non vraisemblablement					5	5	4	1	10	1000
12	24/11/2022		5.26-Explosion	Arrêté du 15/09/2009 -	19.03 - Stockage de liquides ou de gazeux non-conforme	Accès à la fermeture de la vanne de gaz quasi inaccessible sans risque de heurt et de chute pour l'intervenant. Outre temps d'accès rallongé.	6.01 Brûlure (y compris due à des appareils de chauffage électrique, à l'électricité, à la flamme, à la friction, à l'air et au gaz chauds, aux objets brûlants, à la foudre et aux rayonnements)	7.8 Sièges multiples		1-Atelier		Non vraisemblablement					5	5	1	1	30	750
13	24/11/2022		5.16-Chutes d'objets	Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15620 - Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15622 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70 et Article R 4323-72 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70	12.09 - Palletiers avec fixation au sol incomplète/absente	Risque passif sur hauteur faible : défaut de spitage	5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	1.7 Tête, sièges multiples		7-Stocks atelier		Non vraisemblablement					5	5	4	1	3	300
14	24/11/2022		5.16-Chutes d'objets	Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15620 - Norme NF EN 15878 et 15629 et 15512 et 15622 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70 et Article R 4323-72 - Article R 4224-20 et Article R 4323-70	12.0 - Charges stockées en hauteur non solidaires	Pour celles stockées sur palettes	5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	1.7 Tête, sièges multiples		1-Atelier		Non vraisemblablement					5	5	4	1	3	300
15	24/11/2022		5.15-Chutes de hauteur	Article R 233-45 et R 235-3.1.5 et Article R4214-18 et R. 4214-9 à R. 4214-12 et Article R4214-19 et Article R4214-20 et Article R4214-21 - Art. L 4531-1 - Art. R4224-5 et 4224-7 et 4224-8 et 4214-5 et 4224-4 et 4532-96 - Art. R4224-5 et 4224-7 et 4224-8 et 4214-5 et 4224-4 et 4532-96 - Art. R.233-13-20 et Art. R.233-13-20 - Article R. 4323-63, R. 4323-81 à R. 4323-88 du Code du travail, R. 4323-81, R. 4323-82, R. 4323-83, R. 4323-84 à R. 4323-88 - NF E 85-016, NF E 85-015, NF E 85-012 - NF EN 131-1, NF EN 131-2, NF EN 131-3, NF EN 131-4 - NF EN 14183 -	10.04 - Présence humaine en hauteur		5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	7.8 Sièges multiples	12-Mécaniciens nomades		Non vraisemblablement						4	5	4	1	45	3600
16	24/11/2022		SP.12-Violences verbales (insultes, irrespect, etc.) - Internes et externes	Art 222-11, R625-1 et 624-1 et L1152-1 et suivants	35.20 - Salarié(e-s) subissant des violences verbales, menaces, insultes, mots déplacés émanant d'une personne interne ou externe à l'organisme		9.14 Troubles cardiovasculaires,	10-PARTIES DU CORPS BLESSEES SANS PRECISION				Non vraisemblablement					4	5	4	1	30	2400
17	24/11/2022		SP.1-Abus sexuel	Art 222-11, R625-1 et 624-1 et L1152-1 et suivants	35.10 - Salarié(e-s) subissant des avances verbales à caractère sexuel		9.13 Troubles neurologiques,	10-PARTIES DU CORPS BLESSEES SANS PRECISION				Non vraisemblablement					4	3	4	1	30	1440
18	24/11/2022		5.46-Routiers	L4121-1	28.03 - Exposition aux risques de la circulation routière		5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	7.8 Sièges multiples		12-Mécaniciens nomades		Non vraisemblablement					3	5	4	1	45	2700
19	24/11/2022		5.13-Chimiques	Art.232-12-23 à R232-12-29 - Art.232-12-23 à R232-12-29 -	9.05 - Irritation cutanée par utilisation produits chimiques	Ainsi que risque cutanée	6.02 Brûlure chimique (corrosion)	5.9 Membres supérieurs, sans précisions		12-Mécaniciens nomades		Oui potentiellement	Chimie	Exposition à un agent chimique dangereux	Grille d'évaluation	CF.Grille d'évaluation	3	5	4	1	45	2700
20	24/11/2022		5.52-Travail isolé	Article R 4512-13 (R 237-10), Article R 4121-1 (L 230-2), Article R 252 et Article R 233,1	33.01 - Tâches ponctuelles hors de contact auditif et visuel		10-TYPE DE LESIONS SANS PRECISION	7.8 Sièges multiples		12-Mécaniciens nomades		Oui potentiellement	Travail de nuit	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures	120 nuits/An	3	5	4	1	45	2700
21	24/11/2022		5.1-Activité physique	Art. R311-2 et article 121 du décret du 30 juillet 2013. - Art. R4541-3	1.06 - Ecrasement des pieds par manipulation de charges lourdes		5-COMMOTIONS ET LESIONS TRAUMATIQUES INTRENES (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, laceration, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes)	6.4 Pied		12-Mécaniciens nomades		Non vraisemblablement					3	5	4	1	45	2700